

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2014</b>
---

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZINI Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, VIGNES Daniel, ~~REITER Rosette~~, CHAPUS Jean-Louis, FERRER Céline

Avaient donné procuration de vote :

REITER Rosette à JOUVE Rosemonde

\*\*\*

Monsieur SERRANO André, Président et doyen de la séance, procède à l'appel des conseillers municipaux. Il rappelle le caractère d'urgence de la convocation et revient sur les résultats du scrutin.

Monsieur SERRANO propose de passer à l'élection de Monsieur le Maire.

Monsieur PEREZ Joseph présente la candidature de Monsieur Patrick MALAVIEILLE. Monsieur BOUX déclare qu'il est candidat. Le vote est ensuite organisé.

**Monsieur MALAVIEILLE est élu Maire à la majorité**

**23 Pour - 6 Contre**

Monsieur PEREZ remet à Monsieur MALAVIEILLE son écharpe et lui adresse ses félicitations, son soutien et sa confiance.

Monsieur MALAVIEILLE, en sa qualité de Maire, prend la présidence de la séance. Il remercie à son tour les électeurs et les colistiers pour leur soutien. Il adresse également, et de manière républicaine, ses remerciements aux élus de l'opposition et revient brièvement sur ses ambitions pour la ville.

Monsieur le Maire, ensuite, revient sur les termes de la loi du 31 janvier 2007 fixant les conditions d'élection des adjoints pour les communes de plus de 3 500 habitants, à savoir la présentation d'une liste à élire au scrutin secret. Conformément aux textes en vigueur, il propose d'arrêter le nombre d'adjoint à huit et fixe un délai de cinq minutes pour la réception des listes de candidats.

Monsieur PEREZ propose la liste suivante :

- Joseph PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Annie ARCANGIOLI, 2<sup>ème</sup> Adjointe
- Allain FAURE, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Marie-Claude SOUSTELLE, 4<sup>ème</sup> Adjointe
- Nicolas CASADO, 5<sup>ème</sup> Adjoint
- Karine MONTENEZ, 6<sup>ème</sup> Adjointe
- Christian BRUN, 7<sup>ème</sup> Adjoint
- Sophie MILLOT, 8<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur BOUX propose la liste suivant :

- Jean-Louis CHAPUS, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Rosemonde JOUVE, 2<sup>ème</sup> Adjointe
- Daniel VIGNES, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Céline FERRER, 4<sup>ème</sup> Adjointe
- Rosette REITER, 5<sup>ème</sup> Adjointe

Il est ensuite procédé au vote

La liste de Monsieur PEREZ est élue à la majorité

**23 Pour-5 Contre**  
(aucun vote pour la conseillère  
ayant donné procuration)

**Monsieur le Maire** appelle les adjoints les uns après les autres, les écharpes sont remises par les adjoints démissionnaires.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des prises de parole.

Les groupes constituant la majorité municipale prennent tour à tour la parole :

Monsieur CASADO nom du groupe communiste et partenaires

**Monsieur PEREZ** au nom du groupe socialiste et partenaires

Monsieur FAURE au nom des membres de la Société Civile

**Monsieur MALAVIEILLE** clôture la séance. Il invite les membres présents à un dépôt de gerbe aux monuments aux morts.

La séance est levée à 11 h 15.

**Le Maire de La Grand'Combe  
Vice-Président du Conseil Général**

**Patrick MALAVIEILLE**